



20 mars 2019

(19-1751)

Page: 1/2

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

**ATELIER SUR LA TRANSPARENCE ET LA COORDINATION
15-16 JUILLET 2019**

CINQUIÈME EXAMEN

Communication du Brésil

La communication ci-après, reçue le 19 mars 2019, est distribuée à la demande de la délégation du Brésil.

Présentation de notifications: mesures pouvant se rapporter à la fois à l'Accord SPS et à l'Accord OTC.

PROJET DE PROGRAMME

1 PRÉSENTATION DES DISPOSITIONS ET DES ASPECTS PROCÉDURAUX PERTINENTS PAR LE SECRÉTARIAT

- Mesures visées par les Accords SPS et OTC: Distinctions entre les mesures SPS et OTC. Comment distinguer les mesures visées par les deux Accords. Aspects procéduraux des notifications SPS et OTC: examen des dispositions et procédures relatives à la transparence applicables aux règlements qui pourraient contenir des éléments pertinents relevant aussi bien de l'Accord SPS que de l'Accord OTC. Des approches différentes: une seule notification ou des notifications distinctes? Les préoccupations commerciales spécifiques et les rapports de règlement des différends de l'OMC ayant des incidences sur les dispositions des Accords OTC et SPS relatives à la transparence. Pour cette séance, le Secrétariat pourrait mettre à jour et approfondir la question, en faisant fond sur les renseignements pertinents:
 - o procédures recommandées pour l'exécution des obligations résultant de l'Accord SPS en matière de transparence (G/SPS/7/Rev.4);
 - o notes du Secrétariat intitulées "Graphiques concernant le champ d'application des Accords SPS et OTC" (G/SPS/W/32) et "Notifications problématiques" (G/SPS/W/17); et
 - o discussions menées dans le cadre de la séance thématique du Comité OTC sur la transparence, qui aura lieu en juin 2019.
- Intervenants: Secrétariat de l'OMC (SPS et OTC), experts indépendants.

2 EXPÉRIENCES DES MEMBRES CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES NOTIFICATIONS ET LES NOTIFICATIONS REÇUES

- Différences de points de vue entre les Membres s'agissant de la manière de notifier les règlements ou les mesures dont les prescriptions relèvent à la fois de l'Accord SPS et de l'Accord OTC. Évaluation par les Membres du coût de la présentation d'une notification aux deux comités par rapport aux coûts liés à la non-reconnaissance d'une notification du fait de doutes quant à la portée de la mesure. Expériences des Membres concernant les

notifications reçues/les implications commerciales. Expériences des Membres concernant la présentation de notifications. Rapports des points d'information des Membres sur leurs expériences et recommandations concernant les méthodes pour améliorer la notification des mesures contenant des éléments qui relèvent à la fois de l'Accord SPS et de l'Accord OTC.

- Intervenants: Membres du Comité SPS, représentants d'autorités nationales.
-